

# L'ATELIER OBJECTIF PHOTO

De la Maison des jeunes et de la Culture de Sainte-Geneviève-des-Bois

15 rue d'Alembert – 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS  
Tel : 01.60.15.26.58 – Fax : 01.60.15.08.00 - Email : contact@lamjc.fr  
SIRET : 31194642000024 – URSAFF : 910-230336214001011- code APE : 913E

## CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2023 THEME : "A LA MANIERE DE"

### REGLEMENT

#### Article 1 : Lieu, date et horaires

L'exposition photographique aura lieu dans la cour du Donjon, salle Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois - 91700 (Accès rue de la Tour ou Avenue du Château)

**Du samedi 20 Mai 14H00 au dimanche 28 mai 2023 à 18H00 inclus.**

Horaires d'ouverture et de visite :

**Du mardi aux samedis de 14H00 à 18H00**

**Dimanches de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00**

#### Article 2 : Catégorie et thème

**Deux catégories :**

Couleur	<b>Dans l'esprit d'Arcimboldo</b>
Noir & Blanc	<b>A la manière de Chema Madoz</b>

2.1 : A propos du thème "**Dans l'esprit d'Arcimboldo**", nous n'attendons pas que soit réalisé des copies conformes à l'artiste comme vous pouvez le voir sur internet, nous vous laissons libres de travailler vos propres compositions, d'où notre idée de préciser *dans l'esprit*. Voici quelques exemples pour vous aider :



Réalisations &  
crédit photo  
Michel  
Gattebois

Ces exemples sont en volume mais vos créations peuvent très bien être à plat du type dessins, tableaux ou peintures encore plus proche de l'esprit des œuvres d'Arcimboldo.

2.2 : A propos du thème "**A la manière de Chema Madoz**", vous êtes libres de vous rapprocher de l'artiste mais vous pouvez aussi imaginer vos propres créations, travailler d'autres sujets, d'autres objets, bref soyez sans limites créatives.

### Article 3 : **Participation**

Concours ouvert gratuitement aux membres des clubs adhérents du CDP91.

[Confirmation de la participation avant le vendredi 28 Avril 2023.](#)

Chaque photo-club pourra présenter **14 épreuves** maximum. (*Quantité à confirmer selon la participation des clubs*).

[Envoi des bordereaux de participation avant le mercredi 10 Mai 2023.](#)

Le club organisateur exposera sur le thème ou sur un autre sujet photographique, mais ne participera pas au concours.

### Article 4 : **Tirage, format des épreuves et présentation**

Les photos présentées devront obligatoirement correspondre au thème **de façon évidente et compréhensible**. Le club se réserve le droit de ne pas exposer des photos jugées hors thème ou de qualité insuffisante.

La présentation imposée est de **30x40**, sans verre et au format portrait ou paysage. Toute latitude est laissée à l'intérieur de ce format pour la dimension de l'image,

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits**. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

Les photos devront mentionner obligatoirement au dos du support : **le titre de la photo, le nom du club et les coordonnées du photographe**.

### Article 5 : **Accrochage des épreuves**

[Accrochage le vendredi 19 Mai 2023 de 14H00 à 19H00](#)

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

### Article 6 : **Retrait des épreuves**

Les épreuves exposées pourront être décrochées directement le [dimanche 28 Mai 2023](#) à partir de 18h, après la remise des prix.

### Article 7 : **Jury**

Un jury sera composé de professionnels ou amateurs reconnus désignés par "Objectif Photo". Le jury sélectionnera 3 photographies dans la catégorie, sa décision sera souveraine et sans appel.

Un vote sera proposé au public qui visitera l'exposition aux heures d'ouverture durant toute la durée de l'exposition.

### Article 8 : **Prix et Récompenses**

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois par catégorie.

Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés par un même participant.

Les prix seront remis le jour du décrochage le dimanche 28 mai à partir de 18H00.

Pour l'ensemble de l'exposition, le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois désignera le prix *du coup de cœur du Maire*.

### Article 9 : **Réserves légales**

Les auteurs des photographies présentées assurent être en possession des autorisations des personnages représentés, ainsi que des propriétaires d'objets photographiés.

Ces autorisations pourront leur être demandées en cas de litige.

Les organisateurs se réservent le droit, de refuser d'exposer les photographies qu'ils jugeront tendancieuses, ainsi que d'autoriser la publication des œuvres primées, en mentionnant le

nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnisation ou rétribution (cette publication ne se ferait que dans le cadre d'un intérêt pour l'exposition).  
L'exposition pourrait être annulée si un décret préfectoral ou national le demandait (par exemple fermeture administrative pour cause de pandémie).

**Article 10 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et dans son intégralité.

**Article 11 : Calendrier**

- Vendredi 28 Avril 2023 au plus tard - Confirmation participation des clubs
- Mercredi 10 Mai 2023 au plus tard - Envoi bordereaux de participation
- Vendredi 19 Mai 2023 - Accrochage de 14H00 à 19H00
- Dimanche 28 Mai 2023 - Remise des prix à partir de 17h30
- Dimanche 28 Mai 2023 – Décrochage à partir de 18h00
- Retrait des épreuves non décrochées : Semaine suivante

Les organisateurs

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :*

*Claude Florot : [photographe1@orange.fr](mailto:photographe1@orange.fr) - Mobile 06 16 28 83 70*

*Michel Gattebois : [michel.gattebois@wanadoo.fr](mailto:michel.gattebois@wanadoo.fr) - Mobile 06 78 20 05 35*